

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient Présents 62 titulaires, 0 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Aucun

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUEZE, Jean-Michel IDOIBE à Anne BARBET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE

Absents : Alain CAMSUSOU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Nathalie PASTOR

RAPPORT N° 201208-20-ADM-

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU PÔLE MÉTROPOLITAIN PAYS DE BÉARN

M. UTHURRY rappelle que Créé le 18 janvier 2018, le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn a fait l'objet de plusieurs modifications statutaires afin notamment de prendre en compte les adhésions du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

Dans le cadre du début de mandature, le Conseil du Pays de Béarn a décidé d'augmenter le nombre de sièges afin de renforcer la parité de genre, dans le respect de l'équilibre de

représentation territoriale de chacun des membres et d'engager une refonte de la composition du Bureau.

Dans cette perspective, chaque intercommunalité membre est invitée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant complémentaire portant à 66 le nombre d'élus titulaires du Pays de Béarn, répartis comme suit :

Collectivité	Collège 1	Collège 2	Délégués titulaires
CA Pau Béarn Pyrénées	3	17	20
CC Lacq-Orthez	3	6	9
CC Nord-Est Béarn	3	4	7
CC Haut Béarn	4	4	8
CC Luys en Béarn	3	3	6
CC Pays de Nay	3	3	6
CC Béarn des Gaves	3	2	5
CC Vallée d'Ossau	1	2	3
Conseil départemental	1	1	2
TOTAL	24	42	66

Tout en favorisant la parité de genre, l'assemblée ainsi recomposée permet de conserver un équilibre pour partie fonction de la population (collège 2), pour partie fonction de l'historique intercommunal (collège 1).

Au regard de ce qui précède, il convient de désigner les représentants supplémentaires pour siéger au sein du Conseil du Pays de Béarn, à savoir :

- Au titre du 2^{ème} collège : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Considérant l'objectif de renforcement de la parité de genre, il est proposé à cette occasion de modifier le mandat de Mme Lydie ALTHAPÉ, afin qu'elle ne soit plus suppléante mais titulaire.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 67 voix pour, 2 contre (Mme DUPRIEZ, M. J. CASABONNE), 1 abstention (Mme M. MIRANDE)

- **DESIGNE** Mme Lydie ALTHAPÉ en tant que déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au sein du Conseil du Pays de Béarn, en supplément des désignations réalisées le 30 juillet 2020,
- **DESIGNE** Mme Marie Annie FOURNIER en tant que déléguée suppléante de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au sein du Conseil du Pays de Béarn, en remplacement de Mme Lydie ALTHAPÉ,
- **DESIGNE** M. Henri BELLEGARDE en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au sein du Conseil du Pays de Béarn, en supplément des désignations réalisées le 30 juillet 2020,
- **ADOpte** le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Océan) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 064-200067262-20201208-201208_20_ADM-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY